



Inscriptions pour Les Hérissons :

Les inscriptions 2026-2027 auront lieu le mercredi 22 avril 2026

De 19h00 à 19h30 Pour les enfants domiciliés à Avully

De 19h30 à 20h00 Pour les enfants domiciliés hors commune d'Avully



IMPORTANT :

- L'inscription de votre enfant sera prise en compte uniquement avec la totalité des documents présentés et dûment complétés.
- L'inscription de l'enfant doit être faite uniquement par un représentant légal.

- 1) Imprimer toutes les pages du dossier PDF nommé : « Règlement institutionnel 2026-2027 du Jardin d'enfants Les Hérissons », il est disponible sur notre site : www.lesherissons.info
- 2) Remplir et nous transmettre lors de l'inscription, le formulaire « Coordonnées de l'enfant » et le formulaire « Personnes autorisées à prendre en charge votre enfant ».
- 3) Donner une photocopie récente du carnet de vaccination de l'enfant.
- 4) Donner une photocopie de la pièce d'identité de l'enfant.
- 5) La finance d'inscription CHF 100. -- à payer sur place lors de l'inscription **en cash**.

Dès le 1^{er} juin 2026, l'inscription sera considérée comme hors délais. La finance d'inscription sera de CHF 200.- **en cash**, sur place.